

Résumé à l'intention des citoyens

1. Quel est l'enjeu?

L'élargissement a aidé l'Europe à surmonter ses divisions et contribué à assurer la paix et la stabilité sur l'ensemble du continent. Il a inspiré des réformes et consolidé les principes communs que sont la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que l'économie de marché.

Réunis au sein du Conseil européen, les dirigeants des États membres de l'Union ont décidé à l'unanimité d'offrir aux pays des Balkans occidentaux et à la Turquie la perspective d'une adhésion à l'Union européenne, à condition qu'ils remplissent les conditions prévues à cet effet. Cela signifie que la Croatie, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo (selon le statut défini par la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies) ont en commun une perspective européenne. Les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie ont été ouvertes en octobre 2005. L'ancienne république yougoslave de Macédoine a obtenu le statut de pays candidat en décembre 2005.

L'engagement durable de la Turquie en faveur des réformes revêt une importance stratégique majeure pour la sécurité et la stabilité mêmes de l'UE. La Turquie constitue également un pont unique entre l'Occident et le monde musulman.

En ce qui concerne plus particulièrement les Balkans occidentaux, il est de l'intérêt de l'ensemble des partenaires d'ancrer les pays de cette région dans l'Union européenne: la paix, la stabilité, la liberté, la sécurité et la justice, la prospérité et la qualité de vie profiteront aux pays de l'UE comme à ceux des Balkans occidentaux.

Un processus d'élargissement progressif et bien mené sert au mieux les intérêts de toutes les parties concernées. La Commission a été mandatée par les États membres pour rendre compte chaque année des progrès accomplis. Cela garantit que les pays souhaitant devenir membres avancent sur la voie de l'adhésion et ne sont finalement autorisés à adhérer à l'Union européenne que lorsqu'ils ont satisfait à toutes les conditions requises et sous réserve de l'accord des gouvernements des États membres de l'UE et des pays concernés ainsi que des institutions européennes. Les exigences concrètes à satisfaire en vue de l'adhésion ont été clairement définies de manière à guider les pays tout au long de leur cheminement vers l'UE.

2. La proposition

Chaque année, la Commission adopte son «paquet élargissement». Il s'agit d'un ensemble de documents expliquant sa politique sur l'élargissement de l'UE. Parmi ceux-ci figure un document annuel de stratégie. Il offre une vue d'ensemble actualisée de la politique d'élargissement, de ses objectifs et perspectives et contient un résumé des progrès accomplis au cours des douze derniers mois par chaque pays candidat et candidat potentiel. Des rapports de suivi circonstanciés sont également publiés, dans lesquels les services de la Commission procèdent à un examen et à une évaluation des progrès réalisés par chaque pays candidat et candidat potentiel au cours de l'année précédente. La Commission y indique également quels sont les domaines où des progrès supplémentaires sont nécessaires.

3. Les modalités et le champ d'application (où/comment)

Le document de stratégie de la Commission constituera une nouvelle base de discussion pour les États membres de l'UE au sein du Conseil. Ils décideront à l'unanimité des éventuelles étapes ultérieures et de leur calendrier en fonction des mérites respectifs de chaque pays. Dans l'intervalle, ces pays seront clairement informés de l'état actuel de leur progression sur la voie européenne. La Commission continuera d'aider ces pays à mettre en œuvre les réformes nécessaires.